

**ASSOCIATION COMITE DE L'AUDE**

**DU TENNIS**

**Centre Départementalisé Alain Biau**

**Chemin de la Lande**

**11 800 TREBES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR L'EXERCICE CLOS AU 31/08/2021**

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,**

## **I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **L'ASSOCIATION COMITE DE L'AUDE DU TENNIS**, relatifs à l'exercice clos le **31 Août 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### **1) Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2) Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1<sup>er</sup> Septembre 2020** à la date d'émission de notre rapport.

## **III. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés dans l'annexe des comptes :

- « Informations générales complémentaires »,
- « Règles et méthodes comptables », relatif à l'application du nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **IV. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent l'évolution des fonds dédiés inscrite au compte de bilan pour un montant de 15 205 €, relative aux actions prévues, mais qui n'ont pu être réalisées au cours de l'année. Nous nous sommes assurés que ces fonds ne peuvent être utilisés à une autre fin que celle convenue dans les conditions initiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

#### **V. Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

**VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

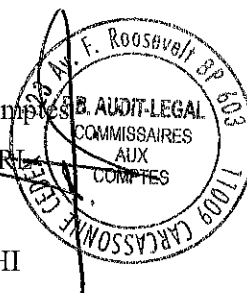
Fait à CARCASSONNE.

Le 15 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Légal SARL

Hakim BELHABCHI



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	127 952	50 283	77 669	90 216	12 547	13.91	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	127 952	50 283	77 669	90 216	12 547	13.91	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	23 648		23 648		23 648	
	Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	115 865		115 865	103 725	12 140	11.70	
Charges constatées d'avance (2)							
<b>Total II</b>	139 512		139 512	103 725	35 787	34.50	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	267 464	50 283	217 181	193 941	23 240	11.98	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/08/2021	12	Exercice N-1 31/08/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		43 987		42 800		1 187	2.77
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		21 069		1 187	19 882	NS
	<b>Situation nette (sous total)</b>		65 057		43 987	21 069	47.90
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		70 536		75 800	5 264	6.94
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>		135 592		119 787	15 805	13.19
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		15 205		20 205	5 000	24.75
	<b>Total II</b>		15 205		20 205	5 000	24.75
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		14 889		4 637	10 252	221.08
	<b>Total III</b>		14 889		4 637	10 252	221.08
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		20 318		23 830	3 512	14.74
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		2 184		4 368	2 184	50.00
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		9 680		4 640	5 040	108.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		11 713		9 540	2 173	22.77
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		7 600		6 933	667	9.62
	<b>Total IV</b>		51 495		49 311	2 183	4.43
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		217 181		193 941	23 240	11.98

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

42 378

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2021	31/08/2020	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	12 091	28 499	16 408	57.58
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	103 912	70 250	33 662	47.92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 631	6 274	4 356	69.43
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1	1 000	999	99.94
<b>Total I</b>	<b>126 634</b>	<b>106 024</b>	<b>20 611</b>	<b>19.44</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	35 430	58 712	23 282	39.65
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	387	524	137	26.21
Salaires et traitements	46 168	25 246	20 922	82.87
Charges sociales	9 336	4 851	4 485	92.47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 936	10 790	13 146	121.83
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés		1 000	1 000	100.00
Autres charges	93	2 445	2 352	96.20
<b>Total II</b>	<b>115 349</b>	<b>103 567</b>	<b>11 782</b>	<b>11.38</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>11 285</b>	<b>2 456</b>	<b>8 829</b>	<b>359.45</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2021	31/08/2020	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	322	584	262	44.94
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>322</b>	<b>584</b>	<b>262</b>	<b>44.94</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	683	791	108	13.64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	<b>683</b>	<b>791</b>	<b>108</b>	<b>13.64</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>362</b>	<b>207</b>	<b>155</b>	<b>74.59</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>10 923</b>	<b>2 249</b>	<b>8 674</b>	<b>385.69</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	11 264	6 938	4 326	62.35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	<b>11 264</b>	<b>6 938</b>	<b>4 326</b>	<b>62.35</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	1 118	8 000	6 882	86.02
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	<b>1 118</b>	<b>8 000</b>	<b>6 882</b>	<b>86.02</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>10 146</b>	<b>1 062</b>	<b>11 208</b>	<b>NS</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>138 220</b>	<b>113 546</b>	<b>24 674</b>	<b>21.73</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>117 151</b>	<b>112 358</b>	<b>4 792</b>	<b>4.26</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>21 069</b>	<b>1 187</b>	<b>19 882</b>	<b>NS</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

##### Objet social :

L'association a pour objet de favoriser la pratique du tennis, du para tennis, du beach tennis, du padel et de la courte paume, par tous les moyens en sa possession et de l'organiser dans la limite de son territoire, sous le contrôle de la ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Tennis.

##### Moyens d'action :

- Les relations avec la ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Tennis
- Les relations avec les autres comités départementaux de la ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Tennis
- L'aide technique, morale et matérielle donnée aux associations qui la composent
- La tenue d'assemblées périodiques, conférences, cours, stages et actions de formation
- La publication éventuelle d'un bulletin et/ou d'un annuaire
- L'organisation de compétitions et la participation aux épreuves officielles nationales et internationales
- Les relations avec les pouvoirs publics, en particulier les Directions chargées des Sports.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Informations générales complémentaires**

L'association a licencié une salariée pour inaptitude en 03/2014.

La salariée ayant saisi le Conseil des Prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, celui-ci a débouté la salariée de ses demandes.

En date du 07/09/2017, la salariée a fait appel de cette décision.

Le 22/09/2021 la Cour d'Appel a ordonné le renvoi de la procédure devant le conseiller de la mise en état.

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Par ailleurs, suite aux mesures gouvernementales prises pour lutter contre la Covid-19, l'association a eu recours au chômage partiel pour ses salariés de 11.2020 à 05.2021.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 646		
Installations générales agencements aménagements divers	97 919		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 386		
<b>TOTAL</b>	<b>127 952</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>127 952</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 646	9 646
Installations générales agencements aménagements divers			97 919	97 919
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			20 386	20 386
<b>TOTAL</b>			<b>127 952</b>	<b>127 952</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>127 952</b>	<b>127 952</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 357	2 042		3 399
Installations générales agencements aménagements divers	34 156	7 201		41 357
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 223	3 304		5 527
<b>TOTAL</b>	<b>37 736</b>	<b>12 547</b>		<b>50 283</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 736</b>	<b>12 547</b>		<b>50 283</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 042				
Instal. générales agenc.aménag.divers	7 201				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 304				
<b>TOTAL</b>	<b>12 547</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 547</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	42 800		1 187	0-	43 987
Excédent ou déficit de l'exercice	1 187		31 069	1 187	31 069
Situation nette	43 987		32 256	1 187	75 057
Subventions d'investissement	75 800		6 000	11 264	70 536
<b>TOTAL I</b>	<b>119 787</b>		<b>38 256</b>	<b>12 451</b>	<b>145 592</b>

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	20 205		5 000			15 205	15 205
Travaux éclairage (LED)	20 205		5 000			15 205	15 205
<b>TOTAL</b>	20 205		5 000			15 205	15 205

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 137	1 389	1 137		1 389
Autres provisions pour risques et charges	3 500				3 500
TOTAL	4 637	1 389	1 137		4 889
TOTAL GENERAL	4 637	1 389	1 137		4 889
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			6 137		

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	23 648
Total	23 648

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26
Dettes fiscales et sociales	3 095
Autres dettes	11 713
Total	14 834

**Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 600
Total	7 600

**ASSOCIATION COMITE DE L'AUDE  
DU TENNIS**

**Centre Départementalisé Alain Biau**

**Chemin de la Lande**

**11 800 TREBES**

-----  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX**  
**COMPTES SUR LES CONVENTIONS**  
**REGLEMENTEES**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2021)**

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



## CONVENTIONS SOUMISES A L'ORGANE DELIBERANT

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### Frais de déplacements :

Personnes concernées : Membres du Bureau du Comité de direction

Objet : L'Association COMITE DE L'AUDE DU TENNIS rembourse à ses membres du Bureau et à ses membres du Comité Directeur, sur justification, les frais inhérents à leur mandat.

Modalités : Les frais de déplacements pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1 877 euros.

Fait à CARCASSONNE.

Le 15 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes  
F.B. Audit Légal SARL

Hakim BELHABCHI

